

DOSSIER D'INSCRIPTION AU COLLÈGE SAINT FRANÇOIS D'ASSISE ANNÉE 2025 - 2026

Chers parents,

Voici les étapes à suivre afin d'inscrire votre enfant au collège Saint François d'Assise à Nice.

I / Remplir et signer les documents ci-dessous

1. La fiche d'informations
2. le règlement de l'établissement
3. la charte de l'établissement
4. la reconnaissance du règlement intérieur et l'autorisation de prise et diffusion d'images

Scanner les documents suivants :

1. le livret de famille
2. les pages du carnet de santé concernant les vaccinations à jour
3. le certificat de baptême ou livret de famille catholique
4. les bulletins scolaires (année précédente et année en cours)
5. une photo d'identité
6. L'attestation d'assurance
7. Pour les candidats dont les parents sont divorcés : photocopie du jugement (page relative à la garde de l'enfant)

II / Envoyer le dossier complet au format PDF à l'adresse : sfa2024nice@gmail.com

Nous vous recommandons de réunir tous les documents nécessaires avant de commencer votre demande d'inscription.

III / Le chef d'établissement ayant reçu votre dossier complet, prendra RDV avec vous.

La présence de l'enfant sera indispensable.

IV / Un mail de confirmation d'inscription vous sera ensuite adressé.

L'inscription définitive est subordonnée à une décision d'orientation favorable par l'établissement d'origine (fournir dès que possible le bulletin ou la fiche d'orientation du troisième trimestre). Vous aurez à nous retourner l'autorisation de prélèvement des frais de scolarité signée et le chèque d'inscription de 350 euros à l'ordre Etablissement Saint François d'Assise.

ÉTABLISSEMENT SAINT FRANÇOIS D'ASSISE NICE 21, rue Smolett - 06300 Nice
e-mail : sfa2024nice@gmail.com - <https://www.collegesaintfrancoisnice.fr/>

FICHE D'INFORMATIONS

DOSSIER D'INSCRIPTION AU COLLÈGE SAINT FRANÇOIS D'ASSISE ANNÉE 2025 - 2026

INFORMATION CONCERNANT LE PÈRE / RESPONSABLE LÉGAL 1	INFORMATION CONCERNANT LA MÈRE / RESPONSABLE LÉGAL 2
NOM	NOM
PRÉNOM	PRÉNOM
STATUT MARITAL	STATUT MARITAL
ADRESSE POSTALE	ADRESSE POSTALE
PROFESSION	PROFESSION
E-MAIL	E-MAIL
TÉLÉPHONE	TÉLÉPHONE

INFORMATIONS CONCERNANT L'ÉLÈVE	
NOM	ACTIVITÉS EXTRA SCOLAIRES
PRÉNOM	
NIVEAU SOUHAITÉ POUR L'ANNÉE 2025 - 2026 <input type="checkbox"/> 6eme <input type="checkbox"/> 5eme	QUALITÉS / COMPÉTENCES PARTICULIÈRES
DATE DE NAISSANCE	
<input type="checkbox"/> SEXE FÉMININ <input type="checkbox"/> SEXE MASCULIN	DÉFAUTS / DIFFICULTÉS PARTICULIÈRES
ADRESSE POSTALE	
SANTÉ - DISPOSITIF pédagogique <input type="checkbox"/> PAI <input type="checkbox"/> PAP <input type="checkbox"/> Autre :	REMARQUES

RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU COLLÈGE SAINT FRANÇOIS D'ASSISE*

PRÉAMBULE

Le Collège Saint François d'Assise offre un cadre qui favorise la formation humaine, intellectuelle et spirituelle de tous ceux qui y interviennent, les élèves en étant les premiers bénéficiaires.

- Tous ont le souci de contribuer à l'atmosphère du Collège par la qualité de leur travail, l'attention portée aux autres et le respect de l'environnement matériel.
- L'esprit de travail, l'assiduité, la ponctualité, le soin de la tenue, ainsi que le respect d'autrui dans sa personne et dans ses convictions sont nécessaires pour une vie harmonieuse au Collège, comme en famille et en société. En intégrant Saint François d'Assise, chaque élève signe la charte du collège et s'engage avec ses parents à respecter le règlement intérieur qui en reprend les différents articles.

1/ LE RESPECT ET LA BIENVEILLANCE

Article 1 - Je respecte chaque camarade et chaque adulte.

- Je me lève quand un adulte rentre en classe pour lui signifier mon respect.
- Je lève la main en classe avant de parler. Je m'exprime correctement.
- Le respect des autres se manifeste par la politesse, la courtoisie dans la façon de parler et de se comporter.
- Toutes les formes de violences physiques ou verbales sont strictement interdites : coups, brimades, menaces, bizutage, racket, vol, insultes, racisme, homophobie, usage déplaisant de surnom, insolence vis-à-vis de ses professeurs, etc. Ces infractions sont passibles de sanctions disciplinaires, voire judiciaires.
- Sont interdits dans l'établissement et à ses abords tout objet pouvant porter atteinte à la personne : armes, objet comportant un risque (rayons laser, briquets, allumettes, cutters...), ou objet utilisé en dehors de leur cadre habituel d'utilisation en cours.

Article 2 - J'ai le souci de mes camarades et leur prête une attention particulière si besoin.

- Je fais attention à mes camarades. J'aide ceux qui sont en difficulté ou qui sont seuls.
- À tout moment de la journée, les élèves de Saint François d'Assise s'engagent à avoir une attitude et des paroles bienveillantes à l'égard des autres élèves et de leurs professeurs.

2/ LE TRAVAIL

Article 3 - Je m'implique dans mon travail en donnant le meilleur de moi-même.

- Le collège accompagne chaque élève individuellement pour qu'il donne le meilleur de lui en respectant ses compétences et son rythme.
- Les élèves s'engagent à participer activement au travail, en classe comme à la maison :
 - Ils prennent note des cours et des corrections. Ils étudient l'ensemble du programme de leur classe sans exception. Ils disposent du matériel prévu pour chaque matière.
- Le contrôle des connaissances est assuré par les interrogations, les devoirs à la maison, les devoirs sur table et des contrôles de connaissances. Les mesures d'encouragement - Encouragements, Compliments et Félicitations accordés par le Conseil de classe - Inscription au Tableau d'honneur pour les résultats des meilleurs élèves (chaque trimestre) et les élèves ayant fait preuve d'initiatives intéressantes la vie du Collège ou de leurs camarades.
- Chaque enseignant peut mettre une note de comportement dans la moyenne de leur matière à hauteur de coefficient 1. Si le travail n'a pas été effectué il sera systématiquement noté dans les observations à faire signer par les parents.
- Les parents des élèves sont informés du travail et des résultats des élèves.

3/ LA VIE DANS L'ÉTABLISSEMENT ET À L'EXTÉRIEUR

Article 4 - En classe, en récréation, au réfectoire ou dans les couloirs, je ne sème pas le désordre.

- Au contraire, par mon comportement, je contribue à créer un climat de travail et de saine détente.
- Dans les couloirs et les escaliers, les collégiens ne courent pas.

- Le tabac est interdit dans l'enceinte du collège et dans ses alentours.
- Les élèves n'utilisent pas d'objets de valeur ni n'apportent plus d'argent que nécessaire. L'usage de la calculatrice est strictement interdit en dehors des cours où le professeur en demande l'utilisation explicite.
- Les ventes ou les échanges d'objets sont interdits.
- Les élèves veillent à leur bonne tenue dans la rue.
- Les achats ne sont pas permis pendant les récréations ou les déplacements.
- Pour les récréations, les sorties ou les déplacements je respecte les consignes données par les professeurs.
- Les sanitaires sont accessibles pendant les récréations et doivent être gardés propres.

Article 5 - Je porte réglementairement et respectueusement mon uniforme, à l'intérieur et à l'extérieur de l'établissement. L'uniforme atteste de l'appartenance à un groupe auquel j'adhère.

A. L'uniforme scolaire est obligatoire : tous les élèves portent le polo avec le logo Saint François d'Assise. Un pantalon bleu marine ou jupe bleue marine complèteront l'uniforme (la longueur autorisée doit se situer au plus haut à mi genou).

B. L'uniforme de sport - Polo blanc premier prix, sans marque visible - Sweat sans capuche, gris - Pantalon de survêtement bleu marine (en deuxième choix noir) ou short de sport bleu marine premier prix.

• Les élèves qui ne respectent pas l'uniforme feront l'objet d'un avertissement à faire signer par leurs parents pour le lendemain. En cas de récidive, ils pourront être renvoyés chez eux pour se changer sans autre préavis.

C. Chaussures de ville. Tout ce qui se rapproche (de près ou de loin) des chaussures de sport ou chaussures d'été est interdit. Sont interdits casquette, effets militaires (dont chèche).

D. Les bijoux voyants (bracelet, collier), le maquillage (y compris le vernis) ne sont pas acceptés au collège.

Article 6 - Je respecte les matériels mis à ma dispositions (livres, tables, chaises, locaux...) et en prends soin

- On travaille mieux dans un bel environnement. Je respecte le travail des autres.
- Les élèves sont responsables du bon état de leur classe, et du Collège en général, et de ses abords.
- Tous les élèves sont inscrits à un service qui participe au bon entretien du Collège. La répartition des charges est affichée dans chaque classe. Des missions spécifiques supplémentaires sont confiées à des équipes de volontaires (salle à manger...).
- Chacun doit veiller à laisser sa salle de classe propre sans papiers, craies ou encre par terre.
- Toute dégradation volontaire sera à la charge de l'élève et pourra entraîner, selon la gravité, des sanctions disciplinaires et le remboursement des parents. Les chewing-gums et le blanc correcteur liquide sont interdits.

Article 7 - En signant la fiche du règlement intérieur concernant le téléphone portable j'ai accepté de déposer mon téléphone portable le matin et de le récupérer à la fin des cours. J'ai accepté également de plein gré de ne pas emporter tout autre objet connecté dans l'enceinte du collège.

- La loi interdit l'usage du téléphone au collège car le téléphone m'isole des autres et empêche ma concentration.
- L'utilisation des téléphones portables, des baladeurs et de tout autre équipement terminal de communications électroniques (tablette ou montre connectée, par exemple) dans l'enceinte des écoles est interdite.
- En cas d'infraction du règlement intérieur concernant le téléphone portable, j'accepte de plein gré que mon téléphone sera confisqué un mois ou jusqu'à la fin de l'année scolaire.
- La perte ou la détérioration d'un tel objet ne peut être imputée au Collège.
- Si un élève a un besoin urgent d'appeler sa famille, il peut alors solliciter le secrétariat qui passera la communication.

Article 8 - Je suis ponctuel à mes différents rendez-vous quotidiens • Dès l'arrivée du professeur, je me mets immédiatement au travail. Dans le calme, j'ouvre mes cahiers et livres, prends mes crayons.

- Enseignements au collège : 8h15-17h00. Un accueil est possible de 8h00 à 8h15.
- L'entrée de l'école ferme à 8h15. Les retards répétés entraînent une sanction.
- A la fin des cours à 17h00, en dehors de ceux qui restent en étude, les élèves rentrent directement chez eux.
- En cas de suppression d'un cours non remplacé, les élèves restent dans l'enceinte de l'établissement.
- Toute absence doit être signalée le plus tôt possible par téléphone ou par mail au Secrétariat et justifiée par une correspondance — un certificat médical est requis après deux jours ouvrables d'absence — à présenter au Secrétariat dès le retour au Collège.
- En cas d'inaptitude partielle, sur justification médicale, les élèves assistent au cours d'EPS, le professeur jugeant de ce qu'ils peuvent faire ou ne pas faire.

4/ LA VIE CHRÉTIENNE

Article 9 - À la chapelle, je respecte le Sacrement de l'Eucharistie et, en cours, je respecte mes professeurs de Religion

- Je suis recueilli dès que je franchis la porte de la chapelle : Jésus est là.
- Je considère le cours de religion comme les autres cours.

5/ LES SANCTIONS

Article 10 - J'ai pris connaissance du règlement intérieur et des sanctions prévues à tout comportement inapproprié. J'assume les conséquences de mes actes et accepte les éventuelles sanctions prises à mon égard.

Les sanctions

Quelle que soit la faute commise, les sanctions respectent l'intégrité physique et morale des mineurs. Les intervenants adaptent la sanction, dans le respect physique et moral de la personne, de sa dignité et de son intimité afin de permettre au mineur de progresser.

- Mesures de prévention : habituellement, les élèves seront prévenus du caractère répréhensible de leur attitude ou de leur comportement avant de faire l'objet d'une sanction. La confiscation d'un objet dangereux ou mal utilisé est une mesure de prévention.

1. Les sanctions scolaires sanctionnent les manquements courants à la vie de l'établissement : Observation Devoir supplémentaire. Les sanctions écrites doivent être rendues signées le lundi suivant. Avertissement Travail d'intérêt général (TIG) unique ou récurrent (ranger, aider) Les retenues sont des sanctions importantes. Si elles se répètent, elles peuvent entraîner un Conseil de discipline.

2. Les sanctions disciplinaires concernent les atteintes graves ou répétées au Règlement intérieur : Conseil de vie scolaire Avertissement solennel Blâme Exclusion temporaire (de un à trois jours), assortie d'un travail scolaire spécifique. Exclusion définitive.

3. Les instances

- Le directeur peut prononcer seul les sanctions de l'avertissement, du blâme ou de l'exclusion temporaire, habituellement il s'entourera pour prononcer les exclusions temporaires.
- Le Conseil de discipline, pour statuer des exclusions définitives, est composé du chef d'établissement et du professeur principal.

6 / POUR LES PARENTS LES RELATIONS DES PARENTS ET DE L'ÉTABLISSEMENT

- Les parents sont toujours les bienvenus au collège : ils ne doivent pas manquer de faire part de leurs remarques et de leurs vœux, soit par les parents délégués, soit en s'adressant directement à la direction.

- La directrice et les professeurs sont à leur disposition pour les recevoir sur rendez-vous.

- Les parents sont invités à rencontrer le professeur principal de leur fils une fois par trimestre : la présence du père et de la mère est très souhaitable.

- Les réunions générales ont lieu au début du premier trimestre et les rendez-vous avec le professeur principal s'effectueront au début du deuxième trimestre, en janvier.

- Des dîners de classe sont organisés dans les premiers mois de l'année scolaire : ils sont importants pour faire connaissance entre parents et avec les professeurs présents

- L'intervention des parents dans l'organisation d'activités, avec l'aval de la direction, tant pour les élèves que pour les autres parents, est vivement encouragée.

- Les médicaments, même courants, ne peuvent pas être donnés aux élèves. En cas de début d'indisposition, les parents doivent donner eux-mêmes à leurs enfants ce qu'ils jugent bon (aspirine, paracétamol, Spasfon...). Un PAI peut être mis en place, il faudra en faire la demande à la direction.

- Les échanges doivent être marqués par la politesse et le respect de l'interlocuteurs et de toutes personnes.

7 / POUR LES PROFESSEURS

- Les professeurs sont les premiers à montrer l'exemple et à faire preuve de patience avec les élèves qui sont encore mineurs et en pleine construction. Ils gardent une saine distance avec les élèves et cultivent l'unité et une bonne communication avec leurs collègues.
- La charte des mineurs sera signée par l'ensemble des membres de l'équipe pédagogique.

Les parents

Nous avons pris connaissance du règlement intérieur de du collège Saint François d'Assise

Le :

Nom :

Signature :

Prénom :

L'élève

J'ai pris connaissance du règlement intérieur de du collège Saint François d'Assise

Le :

Nom :

Signature :

Prénom :

CHARTRE ÉLÈVE

COLLÈGE SAINT FRANÇOIS D'ASSISE

1/ Je respecte chaque camarade et chaque adulte. Je lève la main en classe avant de parler. Je m'exprime correctement pour être respectueux.

2/ Je me soucie de mon prochain et je prête à chacun une attention particulière. Je suis attentif à mes camarades. J'aide ceux qui sont en difficulté ou qui sont seuls.

3/ Je m'implique dans mon travail en donnant le meilleur de moi-même. Je me concentre en classe et m'investis afin que le travail à la maison soit moins fastidieux.

4/ En classe, en récréation, au réfectoire ou dans les couloirs, je contribue à créer un climat de travail et une atmosphère agréable pour tous.

5/ Je porte réglementairement et respectueusement mon uniforme, à l'intérieur ou à l'extérieur de l'établissement. L'uniforme atteste de l'appartenance à mon établissement Saint François d'Assise. Je ne porte ni maquillage ni bijoux trop voyants.

6/ Je respecte les matériels mis à ma disposition (livres, tables, chaises, locaux...) et j'en prends soin. Un bel environnement favorise la concentration. Je respecte le travail des autres.

7/ Je dépose mon téléphone portable le matin et je le récupère à la fin des cours. Je n'emporte aucun autre objet connecté dans l'enceinte de mon collège afin de ne mettre aucun écran entre moi et mes camarades.

8/ Je suis ponctuel(le) à mes différents rendez-vous quotidiens. Dès l'arrivée du professeur, je me lève et je me mets immédiatement au travail.

9/ A la chapelle je respecte le Sacrement de l'Eucharistie et en classe je suis avec attention l'instruction religieuse qui m'est dispensée. Je suis recueilli dès que je franchis la porte de la chapelle.

10/ J'ai pris connaissance du règlement intérieur.

Je m'engage à respecter et à appliquer la présente charte.

Le :

Nom :

Signature :

Prénom :

RECONNAISSANCE DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR et AUTORISATION DE PRISE ET DIFFUSION D'IMAGES

Monsieur et Madame _____
et leur enfant _____ ont bien pris connaissance :

- a) du Projet éducatif du Collège Saint François d'Assise et adhèrent aux principes qui y sont énoncés ;
- b) du Règlement intérieur de l'établissement et la charte du collège;
- c) autorisent le directeur à la saisie informatique des renseignements pour les fichiers de l'Établissement et de l'Académie de Nice, et à diffuser leur adresse et téléphone dans l'annuaire de l'Établissement ;
- d) autorisent le directeur à l'utilisation et à la publication des photographies et des images de leur enfant prises dans le cadre des activités du collège Saint François d'Assise sur les réseaux sociaux du collège uniquement.
- e) autorisent la prise de vue du photographe pour la photographie de l'école.

Conscients de l'importance d'une collaboration étroite entre la famille et l'établissement, les parents s'engagent à faire respecter ce règlement par leur enfant. Ils veilleront en particulier à renforcer l'autorité du corps professoral devant l'élève et à maintenir des rapports réguliers avec le professeur principal de leur enfant.

Fait à _____, le _____ 20 ____

Signature de l'élève et signature des deux parents :

(Inscrire la mention « lu et approuvé »)